

La défense de notre espace aérien : vue par le chef de l'instruction des troupes de DCA le colonel-brigadier Meyer

Autor(en): **Meyer / Racine, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **104 (1959)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

**Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)**

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

**ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50**

Prix du numéro : Fr. 1.50

La défense de notre espace aérien

vue par le Chef de l'instruction des troupes de DCA
le colonel-brigadier Meyer

Le Chef de l'instruction des troupes de DCA a soulevé récemment, à l'occasion de l'assemblée générale de la société des officiers de DCA, en présence du Chef du Département militaire fédéral et d'autres membres de la Commission de Défense nationale, quelques problèmes se rapportant à la défense de l'espace aérien suisse, en donnant les solutions qu'il propose. Voici un résumé de cet intéressant exposé :

Pourquoi les problèmes de la défense de l'espace aérien ont-ils passé ces derniers temps à l'avant-garde de l'actualité ? — D'abord pour la simple raison que les engins aériens modernes transportant des moyens de destruction ont subi une évolution fulgurante, tant dans leur forme que par leur puissance. Le nombre de ces moyens de transport, pour une action de destruction déterminée, varie aujour-

d'hui dans d'énormes proportions, suivant le genre des armes engagées. Là où plusieurs centaines d'avions étaient nécessaires lorsqu'ils étaient porteurs de bombes moléculaires classiques, quelques appareils suffisent s'ils sont dotés d'armes nucléaires.

- Ensuite parce que les mesures qui devront être prises prochainement pour réaliser la défense de notre espace aérien exigeront des sacrifices matériels considérables.
- Enfin parce que l'on est conscient du fait que c'est dans les airs que se trouve la menace la plus immédiate.

Il est clair que les performances techniques des moyens entrant en ligne de compte jouent un rôle important lors de l'appréciation des problèmes se rapportant à la défense de l'espace aérien. Toutefois, les facteurs suivants gardent toute leur valeur :

- les possibilités d'engagement dans le temps et dans l'espace,
- les chances de succès de la défense en face des moyens de l'assaillant,
- la conduite tactique des forces engagées,
- les problèmes d'instruction,
- les répercussions financières qu'entraînent l'acquisition du matériel et son entretien, la formation du personnel.

Qu'entendons-nous, en fait, par « défense de l'espace aérien » ? Nous voulons non seulement protéger de manière efficace les installations militaires et civiles de tous genres contre les interventions aériennes de l'ennemi, mais permettre aussi le maintien de l'activité civile et militaire de la nation.

Partant de cette mission, nous devons nous poser d'abord les questions suivantes :

1. Quels seront les moyens de l'ennemi auxquels nous voulons nous opposer ?
2. Quand la défense de l'espace aérien entre-t-elle en ligne de compte ?
3. Où doit-elle être organisée ?

4. De quels moyens disposons-nous aujourd'hui pour défendre notre espace aérien et quels seront ceux qui pourront être mis à notre disposition dans un proche avenir ?
5. Avec lesquels des moyens à disposition devons-nous réaliser la défense de l'espace aérien ?

Nous nous abstiendrons, en examinant ces diverses questions, de faire intervenir, de notre côté, les armes nucléaires, puisqu'il s'agit d'un problème qui devra d'abord être résolu par les Autorités supérieures de notre pays.

Voici les réponses aux quatre questions posées :

ad 1 : Nous devons nous opposer :

- aux avions de n'importe quel genre et de n'importe quelle puissance, individuels ou engagés en formations d'importance diverse ;
- aux engins téléguidés sol-sol, aux projectiles balistiques.

ad 2 : D'après les prescriptions actuelles, notre espace aérien doit être défendu aussi bien pendant l'état de neutralité qu'en temps de guerre. Nous devons nous opposer à tous les vols — qui peuvent avoir lieu entre 50 m et 15 km d'altitude ou davantage — que leur action soit dirigée ou non contre notre pays.

ad 3 : Nous devons protéger :

- des espaces relativement grands, présentant un intérêt militaire ou civil,
- des objectifs d'une importance vitale ou des espaces restreints à des altitudes allant de l'attaque en rase-mottes aux vols très élevés.

ad 4 : Doivent être disponibles, aujourd'hui ou dans un proche avenir :

- des avions aux performances particulières, construits spécialement en vue de la mission d'interception, dotés d'armes et d'instruments permettant leur engagement rapide ;

— des moyens de DCA terrestres sous forme de canons de divers calibres, de fusées et d'engins téléguidés.

Il sera particulièrement intéressant d'examiner les conditions dans lesquelles nous pouvons défendre notre espace aérien à l'aide des moyens terrestres de DCA et des avions. Ce sera la réponse à notre question 5.

L'augmentation constante de la vitesse des avions, d'une part, et les altitudes toujours plus grandes auxquelles ils évoluent, d'autre part, rendent chaque jour plus difficile une défense suffisante de l'espace aérien à l'aide des moyens terrestres. De nouvelles armes et de nouveaux appareils sont inévitables, aussi nécessaires que sont les améliorations de notre matériel actuel. Au premier plan de nos préoccupations se trouve l'introduction d'armes de DCA téléguidées, les seules qui nous permettront d'agir efficacement aux hautes altitudes. Pourrons-nous alors renoncer à la protection que nous offrent les canons de DCA ? Certains milieux croient qu'avec l'apparition des fusées de DCA, l'ère des canons sera périmée, que tous les problèmes pourront être résolus par les engins téléguidés ou les fusées. Nous sommes persuadé que c'est là une erreur. Nous devons être conscients du fait que, pour la protection d'objectifs contre les vols à basse altitude et même aux hauteurs moyennes, les canons de DCA seront, pour un temps assez long encore, les moyens les plus adéquats, non seulement pour des raisons techniques, mais surtout pour des motifs financiers. La situation est différente pour la DCA lourde qui devra, avec le temps, être remplacée par des moyens modernes, c'est-à-dire par des armes de DCA téléguidées. Nous ne devons toutefois pas oublier que ce remplacement ne pourra pas avoir lieu demain. Les armées étrangères sont là pour nous en fournir la preuve. Aussi longtemps que nous n'aurons pas suffisamment de moyens modernes pour défendre d'importantes parties de notre espace aérien et à de hautes altitudes, nous devons nous contenter de notre DCA lourde actuelle ; mais il est de notre devoir d'en améliorer les effets dans la mesure où les techniciens

nous le permettent. Cette amélioration est possible, si nous dotons toutes nos batteries d'appareils de radar et si nous acquérons des calculateurs électroniques.

Nous devons en outre tenir compte des besoins financiers et des délais qu'exige l'introduction d'engins téléguidés. Pour l'achat de ces moyens modernes, ce seront plusieurs millions qui devront être prévus, et l'introduction à la troupe ne pourra en aucun cas avoir lieu à l'occasion d'un simple cours de répétition. Les unités ne pourront être constituées que petit à petit, au fur et à mesure que se termineront les écoles de recrues, sans compter les délais de livraison du matériel, même commandé immédiatement. Comme nous l'avons dit, la DCA lourde, bien qu'elle ait vieilli, devra remplir sa mission un certain temps encore, à moins que nous ne renoncions à la défense de notre espace aérien dans le cadre du rayon d'efficacité de nos canons de 7,5 cm.

En définitive, un facteur essentiel ne doit pas être négligé lors de l'appréciation de ce problème : c'est que nous avons l'obligation de mettre à la disposition de nos soldats de DCA, en même temps que nous leur confions une mission, un matériel de l'efficacité duquel ils soient conscients. Il ne sera pourtant pas possible à la longue de déclarer que, pour une arme, le matériel doit être renouvelé tous les 10 ans, tandis qu'une autre doit se contenter d'appareils et de canons datant de 20 ans ou davantage et dont tous les responsables reconnaissent qu'ils ne répondent plus aux nécessités du combat.

Au sujet de la défense par l'engagement d'engins téléguidés seulement, nous ne devons pas oublier que notre terrain présente des difficultés particulières lors du choix des positions, difficultés qui sont moins grandes, voire inexistantes, à l'étranger. Ce rappel suffira à nous mettre en garde contre l'illusion de voir dans un tout proche avenir la défense efficace de notre espace aérien confiée uniquement aux fusées ou aux engins téléguidés. Nous ne ferions qu'esquiver la nécessité de moderniser nos moyens actuels et nous donnerions

des proportions impardonnables au retard que nous avons déjà dans le domaine de la DCA terrestre.

Quelles sont les fusées qui entreront en ligne de compte dans nos conditions particulières ? Cette question est soumise actuellement à une étude très approfondie. La décision n'est en effet pas facile à prendre. Il ne s'agit pas seulement d'acquiescer des fusées pour prouver que l'on fait quelque chose et que l'on a une arme moderne, mais nous voulons introduire comme premier engin téléguidé l'arme la mieux adaptée à nos conditions spéciales. En outre, l'instruction des spécialistes auxquels ces armes modernes seront confiées ne devra pas déroger au principe de notre système de milice.

Nous avons fait allusion à l'engagement d'armes téléguidées sol-sol. Le problème qu'il pose pour la défense n'est pas résolu. Les techniciens auront besoin encore de passablement de temps pour en trouver la solution.

En résumé, j'aimerais retenir au sujet de la DCA terrestre que, dans un proche avenir :

- les canons de DCA devront continuer à assumer la défense tactique de l'espace aérien, tandis que
- les armes téléguidées auront pour mission la défense stratégique, c'est-à-dire la protection de grands espaces.

Au sujet de l'emploi de l'avion pour la défense de l'espace aérien, nous rappellerons que son utilisation dépend du temps qui lui est nécessaire pour remplir la mission qu'on veut lui confier. Autrement dit : est-il assez rapide pour arriver à temps là où son intervention efficace est désirée ? A côté de cette servitude, il devrait pouvoir être engagé de jour et de nuit même dans des conditions météorologiques défavorables. Ces conditions, notre aviation ne les remplit pas aujourd'hui et ne sera pas en mesure de les remplir demain. Relevons un autre point important : la conduite du combat. La direction des opérations devient toujours plus difficile lorsque des moyens différents sont appelés à collaborer dans le même secteur, que ce soit pour remplir la même mission ou pour

accomplir des tâches distinctes. Il peut arriver, par exemple, que dans un compartiment de terrain ou un espace déterminé, l'aviation et la DCA terrestre soient engagées pour la défense de l'espace aérien tandis que, simultanément, au même endroit, des avions soient appelés à intervenir dans le combat terrestre ou à remplir des missions d'exploration.

L'avion aura la préférence durant l'état de neutralité et aussi longtemps que nous nous tiendrons au système actuel qui consiste à avertir ceux qui auront pénétré dans notre espace aérien.

Nous conviendrons toutefois que le maintien de la neutralité dans notre ciel, sous la forme que nous lui donnons aujourd'hui encore, n'est pas une *défense* de l'espace aérien dans le sens exact du terme, mais qu'il s'agit bien plus d'une mesure de police qui peut évidemment conduire à des engagements actifs, comme ce serait le cas du reste pour la DCA. Pour réduire le temps d'interception, le système de surveillance de l'espace aérien devrait être modifié en ce sens qu'un certain nombre d'avions devraient être continuellement en vol. En cas de guerre, je ne pense pas que nous pourrions, en règle générale, organiser une relève en l'air de formations toujours prêtes à intervenir et les engager dans la bataille aérienne sans perte de temps, au moment et à l'endroit voulus. D'autre part, un engagement depuis le sol arriverait probablement trop tard, même si nous admettons que l'adversaire nous laissera décoller.

Je suis d'avis qu'en principe, à la guerre, l'engagement de notre aviation serait rentable là où, grâce à sa mobilité, à sa vitesse et à sa portée, son efficacité serait plus grande, c'est-à-dire engagée contre des buts terrestres, la doctrine d'engagement prévue du reste dans les prescriptions générales pour la conduite des troupes, et dont l'importance augmente de jour en jour. Les formations de couverture qui seraient nécessaires dans ce cas ne doivent pas être confondues avec la mise à disposition de formations de combat qui seraient appelées à participer à la défense de l'espace aérien.

A l'examen du problème qui nous préoccupe, je crois qu'en particulier dans les milieux d'aviateurs, on a trop tendance à considérer les conditions des armées étrangères et à faire des comparaisons qui ne résistent pas à une appréciation sérieuse. Aussi longtemps que nous voudrions défendre notre neutralité et notre liberté, nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes. Nous devons apprécier notre situation et prendre nos décisions sur la base de nos conditions particulières. Les facteurs « temps » et « espace » sont pour nous ceux du cas « suisse » et non pas ceux de la défense aérienne de l'Europe ou les conditions également toutes différentes que l'on rencontre aux Etats-Unis.

En résumé, je désire souligner que :

- une défense contre avions terrestre moderne est indispensable ; elle garantit un engagement permanent que l'aviation ne peut pas assurer ;
- l'introduction d'engins de DCA téléguidés est urgente ; une décision devrait être prise à ce sujet au courant de cette année encore ou au plus tard au début de 1960 ;
- la DCA classique, en particulier celle de calibres moyens, doit recevoir de nouvelles armes ; la DCA lourde, puisqu'elle sera indispensable encore durant un certain temps, doit être modernisée ; tous les groupes devront être dotés d'appareils de radar et de calculateurs électroniques modernes ; on constate qu'à l'étranger aussi, ces améliorations sont apportées malgré l'introduction d'engins téléguidés ; citons en passant l'Italie et l'Allemagne qui ont commandé pour plus de 100 millions de francs de calculateurs suisses Contraves pour leurs batteries de canons de DCA ;
- durant la période de neutralité, notre aviation est le moyen adéquat pour la surveillance de l'espace aérien ; elle doit recevoir à cet effet les avions qui pourront remplir cette mission ;
- en cas de guerre, la défense de l'espace aérien incombera

- essentiellement à la DCA terrestre ; l'aviation devra se concentrer sur les missions d'intervention au sol ;
- en rapport avec l'acquisition de matériels modernes de DCA, nous ne voudrions pas passer sous silence l'aide apportée par l'Etat aux entreprises suisses occupant une place d'avant-garde dans la conception d'armes et d'appareils de DCA ;
 - il n'y a pas lieu de déduire de ces considérations une rivalité entre l'aviation et la DCA ; elles n'ont pour but que de bien définir les missions qui doivent être assignées à chacune d'elles pour obtenir la plus grande efficacité ; elles influenceront certainement le choix des armes, le degré d'urgence de leur acquisition et la répartition des moyens financiers entre l'aviation d'une part et la DCA de l'autre.

Lt. colonel M. RACINE

Les fusées et engins français

Les fusées de conception française ont occupé encore une place modeste au Salon de l'Aéronautique, d'autant plus qu'elles se sont trouvées groupées à côté des plus grands engins américains, dont le « Thor » et l'« Atlas », intercontinental. D'autres étaient mêlées à la production des sociétés de construction aéronautique. Le moment n'est évidemment pas encore venu de leur présentation en vol, ce qui ne serait cependant plus une impossibilité pour certains engins à radio-guidage.

Dans le domaine militaire plusieurs types sont d'ores et déjà mis au point, fabriqués en série et même vendus à l'étran-